



31, rue de Verdun  
69500 BRON  
Tél. : 04 78 26 85 11  
Fax : 04 72 81 77 15

# Bulletin de la vie associative



## EDITO

Après cette période estivale propice aux vacances et au dépaysement, chacun reprend ses marques pour « attaquer » cette nouvelle rentrée.

C'est la rentrée aussi au Centre de soins Rondilliant. Pas de nouveauté ou de grands changements dans le fonctionnement des services.

L'accueil de jour « les petits bonheurs » a rouvert ses portes et reçoit à nouveau nos usagers, les aides-soignantes et infirmier(e)s du SSIAD et du CSI retrouvent leur effectif complet.

Chez les infirmiers Sébastien MAITRE nous quitte à la fin de ce mois, il sera remplacé ; quelques aménagements d'horaires vont également être mis en place : nous devons en effet trouver le meilleur « emploi du temps » pour conserver à cette activité son équilibre financier. Nous communiquerons le plus largement possible le moment venu.

L'association, de son côté, connaîtra deux temps forts lors de cette rentrée. D'abord la participation au forum des associations, qui s'est tenu le 5 septembre et la conférence sur « l'aide aux aidants », mise en place conjointement avec le CCAS et qui se tiendra le 8 octobre à la Maison des Sociétés. Parlez-en autour de vous et venez à cette soirée-débat : ce sera l'occasion d'écouter le Professeur PLOTON, gérontologue réputé et surtout de vous informer et poser toutes vos questions.

Vous trouverez tous les détails et les participants dans les pages suivantes.

Vous trouverez également en fin de journal une invitation à adhérer ou renouveler votre adhésion 2015 pour ceux qui ne l'ont pas encore fait. La conférence du 8 octobre est une des actions que nous menons en direction de nos adhérents et nous réfléchissons à d'autres façons de réunir et/ou faire participer nos adhérents. Vos idées sont les bienvenues.

Votre nombre indique l'importance de notre association à l'égard des tiers mais, plus encore, nous avons besoin de vous toutes et tous pour réussir les prochains mois et les prochaines étapes que vivra le Centre de Soins Rondilliant. En effet notre association va évoluer : dans notre monde il est impensable de se cantonner à des acquis. De nouvelles activités, des partenariats vont se dessiner et se mettre en place. Etudier leur faisabilité, accompagner leur mise en place, gérer leur développement : autant de challenges et de défis « excitants » et pour lesquels l'attention et l'implication du plus grand nombre est nécessaire. Rejoignez-nous pour relever ces défis. Il n'est pas indispensable d'être un grand clerc pour œuvrer à nos côtés. Chacun, chacune avec ses compétences peut prendre sa place.

Bonne rentrée à vous.

Vincent SARRON-PILLOT  
Président

# LE SPORT SUR ORDONNANCE



Cette thérapie non médicamenteuse a été introduite par un amendement à la dernière loi de santé, présenté par l'ancienne ministre des sports (Valérie Fourneyron) et adopté en avril à une large majorité. Ce nouveau mode de « traitement » devrait pouvoir bénéficier bientôt à quelques dix millions de Français atteints d'une des trente affections de longue durée (ALD). Les médecins devront pouvoir prescrire aux patients concernés des activités physiques

adaptées. Celles-ci seront dispensées par des organismes labellisés, sous la supervision d'éducateurs sportifs qualifiés. Reste à savoir quand et comment, concrètement, ce dispositif généralisé de sport sur ordonnance va se mettre en place.

Il est évident que les Français bougent de moins en moins : 42 % ne pratiquent aucune activité sportive selon une étude récente faite en France or selon l'Organisation mondiale de la santé, la sédentarité constitue la première cause de mortalité évitable (3,2 millions de décès dans le monde). Il est donc urgent et important de voir aboutir ce projet.

Pour la mise en place le gouvernement pourra s'appuyer sur diverses initiatives nées ces dernières années. Si à l'Assurance maladie aucune mission ni groupe de travail dans ce domaine n'a débuté au niveau national, les caisses de certaines régions collaborent avec des agences régionales de santé (ARS) et d'autres parties prenantes pour soutenir des projets.

A Strasbourg, un programme « Sport santé sur ordonnance » a ainsi débuté en novembre 2012. Coordonné par la municipalité, il inclut l'ARS, la préfecture, le rectorat...et plus de 170 médecins. Munis de leur ordonnance les patients prennent contact avec des éducateurs sportifs qui ont pour mission de les orienter vers l'activité la mieux adaptée pour eux et de les suivre. Gratuit, le dispositif permet de toucher des catégories sociales défavorisées. Plusieurs centaines de personnes y ont déjà eu accès. Une démarche similaire a démarré à Blagnac (Haute Garonne). La caisse d'assurance-maladie des Hauts de Seine propose depuis 2014 à certains assurés un entraînement sportif adapté avec des séances gratuites de randonnées douces, danse...

Les décrets d'application de l'amendement sus-indiqué confirmeront-ils la volonté politique ? Ce serait une bonne nouvelle pour les malades et la santé publique et pour l'économie. « La différence des dépenses de santé entre une personne « active » et une personne « sédentaire » se situe entre 65 et 250 euros par an » estime une étude du Conseil des activités physiques et sportives, qui dépend du ministère des sports.

(Extraits d'un dossier publié dans le « Monde science et médecine » publié le 22 avril 2015)

## VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

**Le virus de la grippe se transmet facilement. Des mesures d'hygiène permettent de limiter sa propagation lors des épidémies, mais la vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre la grippe.**

La vaccination de la grippe saisonnière est fortement recommandée pour les personnes les plus fragiles car le virus est plus dangereux chez elles.

La vaccination des soignants et des personnes s'occupant de jeunes enfants ou de personnes âgées est vivement conseillée.

### Comment s'y prendre ?

Comme les souches virales rencontrées varient d'une année à l'autre, il est indispensable de se faire vacciner chaque année.

Il faut environ deux semaines après le vaccin pour être protégé ;

Une seule injection annuelle suffit, mais pour les enfants de moins de neuf ans, jamais vaccinés contre la grippe, deux injections, à quatre semaines d'intervalle, sont nécessaires.

**Le Centre de Soins Brondillant propose une permanence du 27 octobre au 26 novembre les mardi et jeudi de 14h à 16h30 pour recevoir les personnes souhaitant se faire vacciner.**



## De la notion de responsabilité à la notion d'éthique

**Ces notions un peu complexes sont très utilisés actuellement dans tout ce qui touche au droit des patients et aux responsabilités des soignants : éthique et fin de vie, éthique et consentement aux soins etc...sur quelles notions reposent-elles ? quelques éclaircissements vous sont proposés.**

Prendre ses responsabilités, ou avoir le sens des responsabilités, dans un sens commun, signifie la volonté et la possibilité d'assumer à l'avance les conséquences d'un acte ou d'une décision, dans laquelle la personne s'engage au nom de certaines valeurs. Il s'agit d'un attribut essentiel de la personne, « suprême dignité de l'unique » selon E. Levinas.

Au sens juridique, la responsabilité évoque l'obligation de répondre de ses actes ou de son abstention, en les réparant (responsabilité civile) ou en subissant une peine (responsabilité pénale).

Mais une fois ces aspects de sens éclaircis, et une fois connu ce qu'il convient de faire pour ne pas risquer de condamnation, reste le problème éthique : « **comment faire pour bien faire ?** » selon Éric Fuchs. Intervient donc avec l'éthique une notion de morale concernant ce qui est bien et ce qui ne l'est pas dans l'exercice d'une profession.

**Entre autres critères , l'éthique se rattache à des notions de valeurs.** Ce terme désigne ce qui, pour une personne ou une collectivité, a du prix, ce qui fonde les convictions, ce qui donne sens à l'action et permet de l'évaluer, de porter un jugement de valeur. En ce qui concerne l'action sanitaire et sociale la **Valeur** à laquelle les autres se rattachent est celle de la **dignité de la personne humaine**.

*Extrait d'un article fait par le GREJ (groupe de réflexion Ethico-Juridique) groupe auquel appartient M Vachoux et à qui on peut faire appel pour toute question éthique .*

Vous avez déjà lu plusieurs fois dans ce bulletin que le Centre de Soins Brondillant est un établissement privé sans but lucratif, géré par une association loi 1901. Je vous propose de le situer dans l'histoire et le paysage des établissements de santé français.

Il y a en France trois principaux types d'établissement de santé (statistique 2010)

-les établissements de service public avec 290 000 lits (60% du total)

-Les établissements privés à but lucratif : 94 000 lits (20%)

-les établissements privés sans but lucratif : 58 000 lits (15%).

Ces derniers, anciennement appelés PSPH (Participant au Service Public Hospitalier), sont au nombre de 700 et ont reçu pour certains l'appellation **ESPIC** (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) depuis la loi de 2009 Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST).

Ces établissements sanitaires et médico-sociaux sont issus de différentes sensibilités de la philosophie universaliste et humaniste :

-certains de la tradition religieuse (Hôpital Psychiatrique Saint Jean de Dieu ou Centre de Soins Brondillant...)

-certains de la tradition syndicale de l'entre deux guerre (centre de soins mutualiste comme celui de la MGEN)

-d'autres de la révolution scientifique de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle comme le Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard.

Ces établissements sont donc de tailles très variées et peuvent traiter des pathologies diverses. Ils sont gérés par une personne morale de droit privé (association, fondation, congrégation, mutuelle) Ils ne sont pas astreints aux règles des marchés public mais sont invités à s'en inspirer. Leur comptabilité est de droit privé mais ils sont contrôlés par la DRASS (représentant local du ministère de la santé) et peuvent être financés en partie par des prises en charge sécurité sociale et des fonds des collectivités territoriales. Les éventuels bénéfices dégagés sont réinvestis dans l'innovation et le développement des soins ou « récupérés » par les tutelles.

A noter qu'à l'heure où l'on parle de dépassements d'honoraires immodérés ou à réglementer, tous les soignants et tous les patients ne sont pas concernés. Dans les **ESPIC**, ou établissements semblables, il n'y pas de dépassement d'honoraire. Mais ces établissements sont peu identifiés entre l'Hôpital Public et les Cliniques ou Hôpitaux à but lucratif. Une publication de l'Institut Montaigne les concernant s'intitule « Hôpital : le modèle invisible ». Aux Pays Bas une réforme récente du système de santé s'est appuyée sur ce modèle très présent dans ce pays.

A côté du Service Public et du soin privé lucratif tous les deux adaptés à différents types de soins de recherches et de demandes, le soin privé non lucratif a toute sa place par sa souplesse, sa proximité et son engagement.

Notre Centre de Soins est partie prenante de cette « troisième voix hospitalière » et de cette conception du soin. Il est utile, me semble-t-il de nous le rappeler : patients, soignants, bénévoles-administrateurs.

Il est aussi utile d'en parler pour proposer à certains d'entre vous qui se reconnaissent dans ces valeurs humanistes et universalistes à franchir le pas pour participer à l'administration bénévole du Centre de Soins qui en a besoin

JL Clément

Sources : wikipedia, site hospital.fr, article du DrB. Guilloneau dans Le Nouvel Observateur...



## Le Centre de Soins et l'organisation sanitaire française



## Petit coup d'oeil en arrière

Le 19 Mai dernier avait lieu à l'espace Roger Pestourie la fête de printemps qui est organisée principalement par et pour les retraités .

Les associations participantes étaient l' accueil de jour " les Petits Bonheurs" du Centre de Soins Brondillant, le " Club du Bel Age " du Centre social des Taillis, la résidence Marius Ledoux , le C.C.A.S. de Bron.

Nous étions une douzaine, partis à 13 H 30 du local de l' accueil, 1 rue de Lessivas, à bord du minibus de la résidence M.Ledoux, conduit par Christine .

A l'espace Pestourie nos places étaient réservées. Nous avons estimé l'assistance à environ 150 personnes. Après une présentation du spectacle par Madame Régine Coudry nous avons pris place sur la scène . Maurice a fait l'introduction pour présenter les trois chansons interprétées sous la direction de Roger : " J'ai la mémoire qui flanche ", " La bonne du curé ", " Boire un petit coup " ; cette dernière chanson fut interprétée sans support papier car nous l'avions apprise par coeur après de nombreuses répétitions en cours d' année .

Nous avons été applaudis chaleureusement !

Ensuite, le club du bel âge a présenté des danses et des chants ainsi que des histoires de mémoire : évolution de la vie à l'attention d'une arrière-petite fille et une histoire du crocodile qui cherchait du romarin !...

Les personnes de la résidence M. Ledoux ont chanté, dirigées par Mirabelle de Nuit . Un conte chanté et mimé par le chœur du Grand Taillis a terminé la première partie .

Des élus de la municipalité sont venus nous saluer avant le goûter qui était délicieux .

L'après - midi s'est terminé par un pot pourri de chansons des années où nous étions plus jeunes et par des danses pour certains couples.



" Les petits bonheurs "

## Cotisations

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont réglé leur adhésion pour cette année et nous invitons avec autant d'empressement toutes les autres à le faire d'ici la fin de l'année. Nous avons fait le point et seulement 80 adhérents se sont manifestés cette année sur les 112 que nous comptons en 2014. Nous contactons en tout environ 180 personnes.

L'intérêt de votre adhésion va bien au-delà des 15€ demandés.

Bien sur les sommes ainsi récoltées (environ 2000€ en 2014) nous permettent de faire vivre notre association :

- éditer ce bulletin que vous lisez,
- organiser nos réunions de bureau, du conseil d'administration, l'assemblée générale,
- Nous permettre de participer aux rencontres dans diverses instances
- Organiser cette conférence, et les suivantes
- Etc.

Mais aussi le nombre d'adhérents témoigne de l'intérêt que porte la population à notre association. Ce chiffre peut être considéré comme une réussite : entre 2010 et 2014 nous avons quasiment doublé le montant des cotisations, c'est un signe qui doit nous encourager à faire connaître autour de nous le Centre de Soins. Mais c'est aussi bien peu : une centaine de personnes adhèrent à notre association sur les presque quarante mille habitants de notre commune. Force est de constater que bien des brondillants ne connaissent pas l'existence de notre association. Cela doit être une nouvelle source de motivation pour parler de notre association et amener de nouveaux adhérents.

L'augmentation du nombre d'adhérents, la venue au Conseil d'Administration de nouveaux membres a également comme effet de pouvoir répartir plus largement les actions des bénévoles. En effet chacun possède des capacités propres et les mettre au service de tous augmente nos possibilités.

Enfin je voudrais rappeler que l'adhésion à l'association du Centre de Soins Brondillant permet de faire vivre ce projet commun, que ce soit par la cotisation seule, le don que vous pouvez faire (1) ou votre participation concrète. Elle ne procure pas un accès privilégié aux services proposés. L'article 2 de nos statuts est très clair : nous ne faisons aucune discrimination quant aux personnes qui nous sollicitent. Il est important de faire la distinction entre l'association qui met en œuvre l'activité de soins et cette activité-même.

(1) Notre association est reconnue d'intérêt général et, à ce titre, a la capacité d'émettre un reçu fiscal en contrepartie des dons qu'elle reçoit.



## CONFERENCE

Le Jeudi 8 Octobre

À 18H

Les aidants familiaux sont des proches d'une personne en situation de dépendance. Ils s'occupent d'elle quotidiennement, souvent en parallèle de leur vie personnelle et professionnelle.

Les aidants jouent un rôle de coordinateur auprès des différents intervenants professionnels et permettent le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Avoir un rôle d'aidant est difficile : vie professionnelle et personnelle sont toutes deux affectées.

Au quotidien, prendre en charge une -personne dépendante n'est pas anodin. Au-delà des sacrifices personnels, professionnels ou financiers que les conjoints et parents consentent, on commence seulement à mesurer l'impact de cet investissement sur la santé physique et le moral de ceux que l'on appelle les aidants.

pour une personne atteinte par la maladie d'Alzheimer. Un aidant sur deux se trouve affecté par du stress, des troubles du sommeil et de la dépression. Le syndrome d'épuisement psychique (« burn out ») n'est jamais loin.

Pour vous aider à mieux connaître le rôle des aidants, pour venir poser vos questions, pour partager avec vous des moments de vie, pour vous proposer un instant de répit, nous avons le plaisir de vous confier à une conférence organisée conjointement par le Centre de Soins et le CCAS de Bron.

La rencontre se déroulera avec l'intervention de Louis Ploton, professeur en gérontologie, lors d'une première partie, suivie d'une table ronde avec pour partenaires le CCAS, le Centre de soins, le Bistrot des aidants et une personne responsable « personnes âgées » à la métropole.

Nous recueillirons vos questions pour pouvoir vous répondre le plus précisément.

Nous aurons le plaisir d'échanger autour d'un verre à l'issue des interventions.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX